

Délibération N° 2018-21

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 avril 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, modifiés par la délibération 2018-06,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2017

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 incluant les modifications demandées en séance.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 23

Dont :

Pour 22

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 30 avril 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.